

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2025-26-069 à 2025-26-071

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 27 novembre 2025, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-069, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7 (2°) et 39);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-070, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques exclusivement selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-071, autorisant le déplacement d'une zone d'arrêt interdit, excepté autobus, située sur le côté sud du boulevard Rosemont, à l'intersection de la 2^e Avenue, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1).

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 1^{er} décembre 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

☒ Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 1^{er} décembre 2025.

Fait à Montréal, ce 1^{er} décembre 2025.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2025-26-069	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES
(RCA-180, articles 7(2^o) et 39)

À la séance du 27 novembre 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025 et 2026, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-070	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)**

À la séance du 27 novembre 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux																
Pour les événements tenus à partir du 27 novembre 2025 - No de sommaire : 1258724002																
		A.S. Amplification sonore (*1)			Références aux règlements municipaux concernés											
		V.P.A Vente de produits alimentaires (*2)			*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39;											
		V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)			*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;											
		C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)			*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;											
		F.R. Fermeture de rue (s) (*3)			*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;											
		V.H. Véhicule hippomobile (*4)			*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;											
		R.C. Ralentissement de la circulation (*3)			*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.											
		URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)														
		MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain														
	Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires	
	Événement : Stations loisir dans 5 parcs Contenu : Animations, prêt de matériel, ambiance festive Promoteur : Loisirs du centre Père-Marquette, Loisirs Récréatis et Communautaires de Rosemont, Service des Loisirs Angus-Bourbonnière et Sports-Montréal Adresse : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Frédérick Devost	5 000	Événement : 13 décembre 2025 au 8 mars 2026 (9 h à 19 h)	Parc Beaubien, parc Joseph-Paré, parc André-Lavallée, parc du Pélican, parc du Père-Marquette		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
	Événement : Journée des fêtes de Beaubien Est Contenu : Fête de quartier, événement culturel Promoteur : Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est Adresse : 2381, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H2G 1N3 Représenté par : Marie-Sarah Gaudet	250	Montage : 14 décembre 2025 (8 h à 9 h 30) Événement : 14 décembre 2025 (10 h à 16 h) Démontage : 14 décembre 2025 (16 h à 17 h)	Parc Molson		Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
	Événement : Triathlon d'hiver de Sainte-Justine 2026 Contenu : Course levée de fonds Promoteur : Fondation CHU Sainte-Justine Adresse : 5757, avenue Decelles, bureau 500, Montréal, Qc, H3S 2C3 Représenté par : Julie Riel	450	Montage : 19 février 2026 (9 h à 18 h) Événement : 20 février 2026 (8 h à 16 h) Démontage : 20 février 2026 (16 h à 18 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non		

2025-26-071	ORDONNANCE AUTORISANT LE DÉPLACEMENT D'UNE ZONE D'ARRÊT INTERDIT, EXCEPTÉ AUTOBUS, SITUÉE SUR LE CÔTÉ SUD DU BOULEVARD ROSEMONT, À L'INTERSECTION DE LA 2^E AVENUE
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 27 novembre 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. Le retrait d'une réglementation d'arrêt interdit, excepté autobus, situé sur le côté sud du boulevard Rosemont, d'une longueur de 38 m, débutant à 14 m à l'est de la 1^{ère} Avenue;
2. L'implantation d'une réglementation d'arrêt interdit, excepté autobus, situé sur le côté sud du boulevard Rosemont, d'une longueur de 27 m, débutant à 8 m à l'est de la 2^e Avenue;
3. La modification de la signalisation en conséquence.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement